Réunion de la conférence des présidents à l'Assemblée nationale
Lire page 3

HORIZONS

La Mauritanie préside, à New York, la réunion des ministres africains chargés du Genre et de la Promotion féminine
Lire page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 6217 DU LUNDI 17 MARS 2014 - **PRIX : 100 UM**

Le Président de la République reçoit le commissaire européen au Développement

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, hier, au palais présidentiel à Nouakchott, une délégation gouvernementale ivoirienne, présidée par M. Charles Koffi Diby, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et comprenant M. Kobnane Koci Djoumati, ministre de la Richesse pastorale et maritime et SEM Edward Tyabi Cassaratt, ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Mauritanie (résident à DAKAR)
A sa sortie d'audience, le ministre d'Etat ivoirien a fait la déclaration suivante à l'AMI : **Lire page 3**

Le Président de la République reçoit une délégation de l'Association des Oulémas et de l'Union Nationale des Imams de Mauritanie

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a reçu en audience, hier, au palais présidentiel à Nouakchott, une délégation conjointe de l'Association des Oulémas et de l'Union Nationale des Imams de Mauritanie présidées respectivement par l'érudit Hamden Ould Tah et l'Imam Elemine Ould Mahoud. **Lire page 3**

Le Premier ministre reçoit une délégation gouvernementale ivoirienne

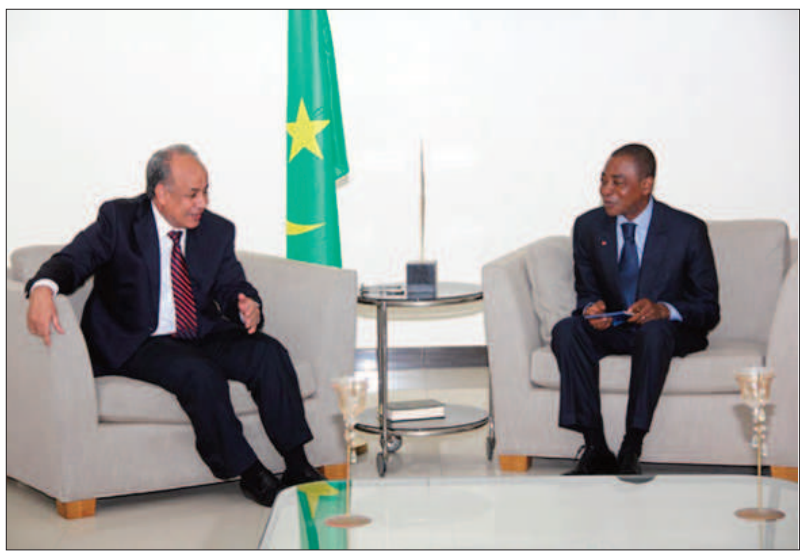

Le Premier ministre Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf a reçu en audience, hier, à Nouakchott une délégation gouvernementale ivoirienne, présidée par M. Charles Koffi Deby, ministre d'Etat aux Affaires étrangères et comprenant M. Kobnane Koci Djoumati, ministre de la Richesse pastorale et maritime et SEM Edward Tyabi Cassaratt, ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Mauritanie avec résidence à Dakar.
La rencontre s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ahmed Ould Teguedi, et du directeur de cabinet du Premier ministre, M. Alioune Ould Issa.

Le sénat adopte le projet de loi de finances rectificative 2013

Le sénat a adopté, hier, au cours d'une séance plénière, tenue sous la présidence de M. Ba El Hadj Abdoul, vice-président de cette chambre parlementaire, le projet de loi de finances rectificative (LFR) 2013.
Le projet a pour objectif de réguler le décret n° 2013-145/PM, du 21 août 2013, portant ouverture d'un compte d'affection spéciale (CAS), intitulé " Utilisation des fonds du don exceptionnel résultant de la Table Ronde de Bruxelles " et l'annulation définitive des crédits gelés d'une enveloppe globale de 10.966.720.000 ouguiyas, ainsi que la révision à la hausse du niveau des recettes et des dépenses budgétaires pour tenir compte des évolutions enregistrées par rapport aux prévisions initiales.
Lire page 3

Mauritanie-Côte d'Ivoire : Signature de cinq accords de coopération

La séance de travail qu'ont tenue, hier, les délégations mauritanienne et ivoirienne a été clôturée dans la soirée. Cinq accords de coopération portant sur différents domaines ont été signés à cette occasion.
Les accords ont été signés, du côté mauritanien, par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ahmed Ould Teguedi et le ministre du Développement rural, ministre des Pêches et de l'Economie maritime par intérim, M. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moctar, et du côté ivoirien par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, M. Charles Koffi Diby et le ministre des Ressources animales et maritimes, M. Kobenan Kouassi Adjoumani.
Ces accords portent sur la création d'une Grande Commission mixte de Coopération, la coopération entre les deux ministères, la libre circulation des biens, des personnes et des services, l'accord en matière de pêche et d'aquaculture, et l'accord cadre de coopération bilatérale.
Lire page 4

Sortie d'une nouvelle promotion de l'institut professionnel universitaire

Une première promotion de lInstitut professionnel universitaire, constituée de 27 conseillers en développement local, issus de plusieurs municipalités, des départements gouvernementaux et des institutions privées, est sortie, hier, au terme d'une formation professionnelle avec un diplôme équivalant au diplôme de licence en développement local. **Lire page 5**

ANNONCES

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES OASIS(PDDO)

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt International
N° 2/CPMP/SR/PDDO/MDR/2014

Prestation: Assistance technique pour un centre de conditionnement des dattes et légumes frais à Atar en Adrar
Financement: Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) et CDD

1 .Contexte :
Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu, a travers le PDDO, un financement du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) pour la réalisation d'un programme de grande envergure en faveur des oasis de Mauritanie dont une partie est destinée à la mise en place, en collaboration avec la CDD, d'un centre de conditionnement de dattes et légumes frais à Atar en Adrar.
2.A cet effet, les bureaux d'études spécialisés disposant d'une expérience avérée dans le domaine et désireux de fournir une assistance technique pour accompagner la réalisation de cette activité(**finalisation des études, préparation des DAOs, contrôle des travaux, formation du personnel, supervision du fonctionnement de l'usine de conditionnement jusqu'à la réception définitive,...etc.)** sont invités à en exprimer leurs Manifestations d'Intérêt afin d'être short-listés pour participer a la consultation restreinte qui sera réalisée a cet effet au courant du mois de Mars 2014.

3-Les bureaux de consultants qui désirent partient participer à la présents sollicitation , seuls ou en groupement devront fournir les infomationt qu'ils sont qualifiés pour exécuter la prestation.

Nom du site	Wilaya	Moughataa	Commune	Objectif
Centre de conditionnement de dattes et légumes frais à Atar en Adrar	Adrar	Atar	Atar	La réalisation d'un centre de conditionnement de dattes et llégumes frais à Atar en Adrar.

Les candidats seront évalués suivant la grille d'analyse ci-dessous:
Les bureaux doivent fournir des preuves de leurs expériences dans le domaine agro-alimentaire, le conditionnement des dattes et légumes frais en particulier en Afrique du Nord avec des preuves à l'appui (attestation de bonne exécution, PV de réception, Copie de contrat, etc.) délivrées par des structures publiques et privées compétentes ou/et bénéficiaires.

1. Expériences générales	40 points/100
2. Expériences spécifiques	60 points/100

4. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Les candidats présélection nés seront par la suite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode qualité/cout.
5. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Programme de Développement Durable des Oasis(PDDO) en Mauritanie, TEL +222 22 67 8300, ou la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) TEL 00222 36232623/46 43 96 36, ou la CPMP/SR, Tél: 45 24 21 74, ou consulter le dossier de la MI au site WWW.cpmpsr.com.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies, **A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural.**

Immeuble MOUNA, Avenue Moctar 0/ Daddah, 2èmeétage - les date et heure limites de remise des réponses à la Manifestation d'Intérêts est prévue: le 27/03/2014 à 10 H Temps Universel.

Avec la mention: « Pli à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture », Et dans le coin gauche: «Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'un Centre de Conditionnement de Dattes et Légumes Frais à Atar en Adrar».

7. Les plis seront ouverts, en séance publique, par la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural, en présence des représentants des bureaux qui souhaitent assister à **l'ouverture des plis le 31/03/2014 à 10 H TU à la salle de réunion de la CPMP/SR.**

Le Coordinateur du PDDO/MDR

Mohamedou Ould Mohamed MAHMOUD

Nom de l'Autorité contractante:Ministère du Développement Rural/PDIAIM

Adresse : MDR : Tel : 45257475 BP : 170

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

Numéro du marché: N°0082/F/16/CPMP/SR/PDIAIM/MDR/2014

Dénomination du marché: fourniture de 4500 tonnes de blé en un seul lot SMID-SA.

Nombre d'offres reçues: 05

Date de l'attribution provisoire: 25/11/2013

Nom et adresse de l'attributaire définitif: SMID -SA Tél: 22245256370 Fax: 45257247 Email: ***smoas@smoas.mr ,*** BP : 7007, NIF : 30700166, NKTT-Mauritanie
Montant de l'offre retenue définitivement: 489469500 UM HT et un crédit d'Impôt de 4452 3005 UM supporté par "Etat Mauritanien qui sera corrigé.

Délai d'exécution: 2 semaines

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 47du Code des Marchés publics. Elle doit intervenir dans 15 jours calendaires suivant la notification du marché.
Nktt, le l1/03/2014

La PRM/CPMP/SR
AHMED SALEM OULD BOUBOUT

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighali**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Diagana Babouna**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Tijani Diop dit Sidi Mohamed**

MISE EN PAGES ET TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

Le Président de la République reçoit une délégation ivoirienne

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, hier, au palais présidentiel à Nouakchott, une délégation gouvernementale ivoirienne, présidée par M. Charles Koffi Diby, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et comprenant M. Kobnane Koci Djoumati, ministre de la Richesse pastorale et maritime et SEM Edward Tyabi Cassaratt, ambassadeur de la République de Cote d'Ivoire en Mauritanie avec résidence à Dakar

A sa sortie d'audience, le ministre d'Etat ivoirien a fait la déclaration suivante à l'AMI :

"Nous avons eu l'honneur d'être reçu en audience par le Président de la République à qui nous avons transmis un message de fraternité de son frère M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Les deux chefs d'Etat nous ont instruits, mon homologue et moi, d'œuvrer à la revitalisation des liens de coopération bilatérale entre la Mauritanie et la Côte d'Ivoire, pays frères et amis ; des liens qui étaient, d'ailleurs, très distingués en période de crise. Maintenant que la crise est dépassée, nous sommes arrivés ici pour signer quatre conventions avec l'autorisation du Président de la République et ses orientations, des conventions qui permettront de rétablir une coopération Sud- Sud avantageuse pour les deux pays.

Ces conventions vont dans le sens du raffermissement des relations d'amitié et de coopération entre les deux peuples.

Elles portent sur la libre circulation des personnes et des biens, l'encouragement des investissements dans les deux pays et l'appui au secteur privé en plus de la pêche.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ahmed Ould Teguedi, du directeur de cabinet du Président de la République, M. Ahmed Ould Bahiye, et du chargé de mission auprès de la Présidence de la République, M. Abdallahi Ben H'Meida.

Le Président de la République reçoit une délégation de l'Association des Oulémas et de l'Union Nationale des Imams de Mauritanie

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a reçu en audience, hier, au palais présidentiel à Nouakchott, une délégation conjointe de l'Association des Oulémas et de l'Union Nationale des Imams de Mauritanie présidées respectivement par l'érudit Hamden Ould Tah et l'Imam Elemine Ould Mahoud.

A l'issue de l'audience, le porte-parole de la délégation, M. Cheikh Ould Saleh a déclaré à l'AMI, que l'audience a été l'occasion de passer en revue, avec le Président de la République, les principales questions de l'heure, en particulier celles relatives au département des Affaires islamiques.

" Les engagements du Président de la République, par rapport à ces questions, étaient positifs" a conclu le porte-parole de la délégation.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Ahmed Ould Neïni.

Réunion de la conférence des présidents à l'Assemblée nationale

La conférence des présidents à l'Assemblée Nationale s'est réunie, hier, sous la présidence de M. Mohamed Ould Boïlil, son président.

La réunion a été consacrée à l'examen des projets de loi soumis à l'Assemblée Nationale au cours de sa présente session, et à la détermination des dates des futures séances pour leur discussion.

Le gouvernement était représenté à cette réunion par Me Sidi Mohamed Ould Maham, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement.

Par ailleurs, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a discuté, hier matin, à Nouakchott, sous la présidence de M. Sidi Ould Didi, président de la commission, le budget du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

La discussion s'est déroulée en présence du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare.

La Commission a également discuté hier soir le budget du ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement.

La discussion s'est déroulée en présence du ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Me Sidi Mohamed Ould Maham, en présence du secrétaire général du département et des directeurs généraux des organes d'information publics.

Le Sénat adopte le projet de loi de finances rectificative 2013

Le Sénat a adopté, hier, au cours d'une séance plénière tenue sous la présidence de M. Ba El Hadj Abdoul, vice-président de cette chambre parlementaire, le projet de loi de finances rectificative (LFR) 2013.

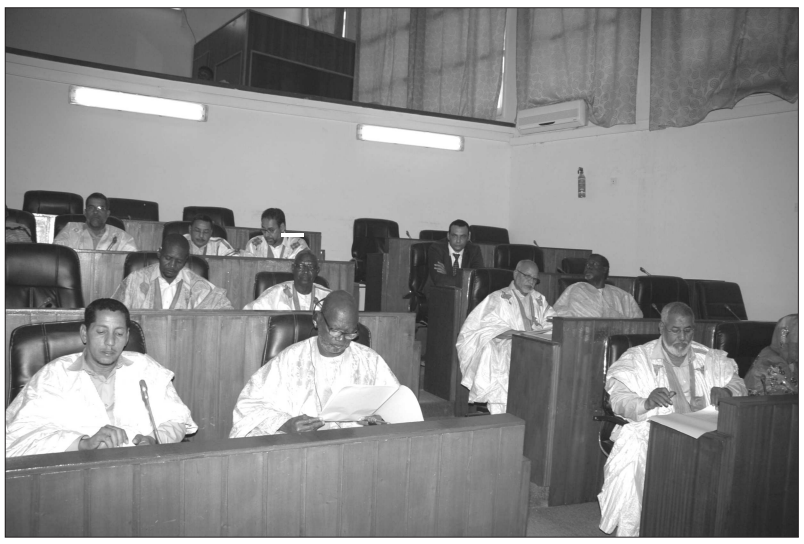

Le projet a pour objectif de réguler le décret n° 2013-145/PM, du 21 août 2013, portant ouverture d'un compte d'affection spéciale (CAS), intitulé " Utilisation des fonds du don exceptionnel résultant de la Table Ronde de Bruxelles " et l'annulation définitive des crédits gelés d'une enveloppe globale de 10.966.720.000 ouguiyas, ainsi que la révision à la hausse du niveau des recettes et des dépenses budgétaires pour tenir compte des évolutions enregistrées par rapport aux prévisions initiales.

Le budget rectificatif pour 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à 402.359.297.800 ouguiyas contre 394.894.710.000 ouguiyas au titre de la LFR 2013 soit une progression de 7.464.587.800 ouguiyas en valeur absolue et environ 2% en valeur relative.

Il a enregistré un excédent budgétaire global de 74.312.785.000 ouguiyas soit l'équivalent de 5,66% du PIB, contre un déficit initialement prévu de 0,3% du PIB (4.335.063.700 ouguiyas).

La LFR 2013 a pris en considération des charges dont, à titre d'exemple, le processus électoral, la libéralisation partielle de l'Etat aux capitaux de sociétés publiques, le renforcement des activités du plan d'urgence (programme EMEL 2012 et programme d'aménagement hydro agricole), la prise en charge du déficit d'exploitation de la SOMELEC et enfin la mise en œuvre de projets/programmes de lutte contre la pauvreté et les séquelles de l'esclavage, exécutés par l'agence Tadamoun.

Au total, les ressources budgétaires du projet de loi de finances rectificative 2013, y compris les revenus pétroliers, sont estimés à un montant de 473.432.146.500 ouguiyas.

ACTUALITE

Mauritanie-Côte d'Ivoire :

Signature de cinq accords de coopération

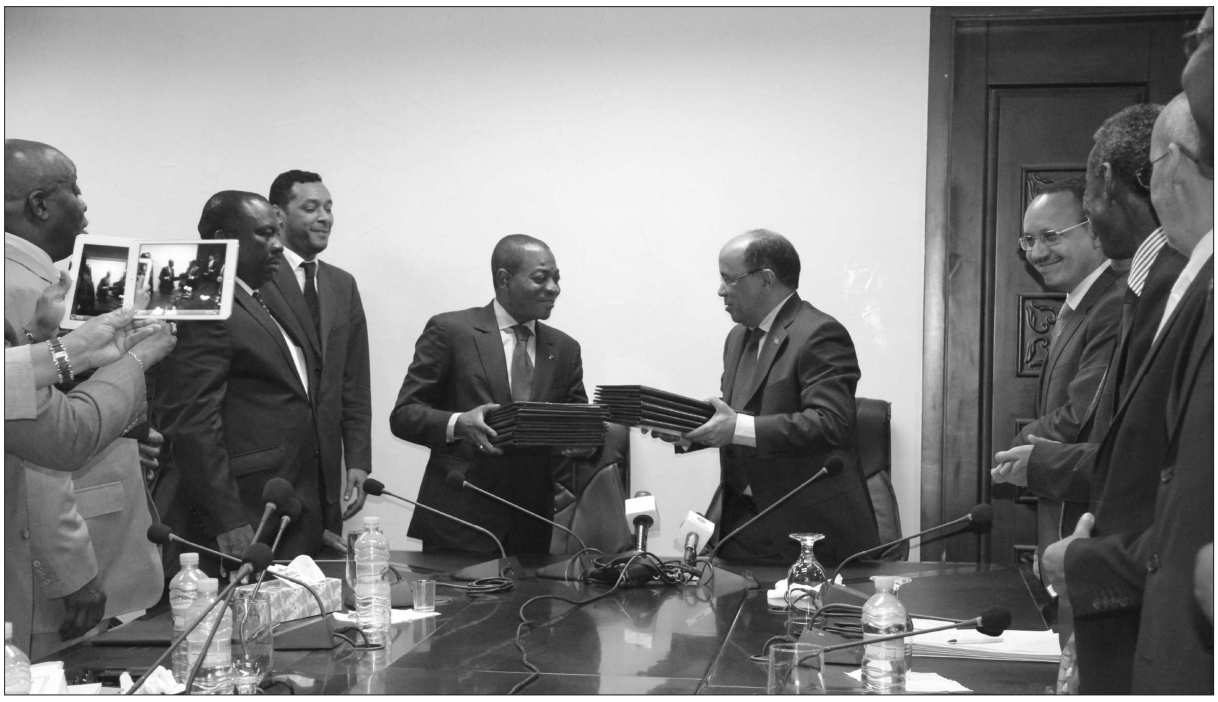

La séance de travail qu'ont tenue, hier, les délégations mauritanienne et ivoirienne a été clôturée dans la soirée. Cinq accords de coopération portant sur différents domaines ont été signés à cette occasion.

Les accords ont été signés, du côté mauritanien, par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ahmed Ould Teguedi et le ministre du Développement rural, ministre des Pêches et de l'Economie maritime par intérim, M. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moctar, et du côté ivoirien par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, M. Charles Koffi Diby et le ministre des Ressources animales et maritimes, M. Kobenan Kouassi Adjoumani.

Ces accords portent sur la création d'une grande commission mixte de coopération, la coopération entre les deux ministères, la libre circulation des biens, des personnes et des services, l'accord en matière de pêche et d'aquaculture, et l'accord cadre de coopération bilatérale.

Les deux pays ont également décidé de convoquer la première session de la Grande Commission Mixte de Coopération en 2015 à Abidjan.

Les deux ministres sont en outre convenus de mettre en place un comité bipartite de suivi des recommandations de la Grande Commission Mixte de Coopération, chargé de procéder à l'évaluation et à l'opérationnalité, à mi-parcours, de leur mise en œuvre.

Ils ont aussi décidé d'impliquer étroitement le secteur privé des deux pays par l'organisation d'un forum économique, afin de permettre une coopération plus efficace et mutuellement bénéfique aux deux peuples.

A cette occasion, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération s'est dit heureux de signer ces accords qui vont renforcer la coopération entre les deux pays, liés par l'histoire, la fraternité et l'amitié.

Il a en outre rendu hommage aux experts des deux pays qui ont œuvré, de toutes leurs forces, pour parvenir à des résultats positifs.

De son côté, le ministre d'Etat ivoirien, ministre des Affaires étrangères, s'est félicité de ces accords qui sont considérés, a-t-il dit, comme un bond dans le réchauffement des relations entre les deux pays qui ont connu un accroissement et un développement sous la conduite des dirigeants des deux pays, Messieurs Alassane Ouattara et Mohamed Ould Abdel Aziz.

Au terme de leurs travaux, les deux parties ont rendu public un communiqué dans lequel les deux ministres ont évoqué la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest, notamment au Sahel, caractérisée par une nette amélioration, malgré la persistance de la menace des groupes terroristes. Ils ont aussi échangé sur les crises en Afrique et prôné le dialogue inclusif, en vue de parvenir à des solutions pacifiques.

Les deux ministres ont réitéré la nécessité d'une réforme globale des Nations Unies, y compris du conseil de sécurité, de façon à assurer la représentation équitable des Etats membres.

Auparavant, MM. Ahmed Teguedi et Charles Koffi Diby avaient coprésidé, hier, une séance de travail élargie aux délégations mauritanienne et ivoirienne d'accompagnement.

Cette cérémonie a été marquée par un échange d'allocutions entre les deux chefs de diplomatie.

A l'adresse de son homologue ivoirien, M. Ould Teguedi a déclaré : " votre présence, aujourd'hui, en terre mauritanienne, témoigne de la profonde amitié mauritano-ivoirienne et de la solidité des liens qui unissent nos deux peuples frères à travers leur histoire commune".

Il a aussi exprimé la reconnaissance de la Mauritanie au gouvernement ivoirien pour la diligence et le traitement convenable dont bénéficie la communauté mauritanienne vivant en Côte d'Ivoire.

Le ministre a également indiqué que l'accord d'établissement et de libre circulation des personnes, des biens et des services, qui a été signé au cours de cette visite, permettra aux deux communautés de circuler librement et favorisera les échanges entre les commerçants et hommes d'affaires qui sont déjà liés par un protocole d'accord de coopération conclu le 27 février 2012 entre les chambres de commerce des deux pays.

Le ministre a rappelé que la Mauritanie et la Côte d'Ivoire ont, depuis leur indépendance en 1960, tissé des relations multiformes de coopération fraternelle et amicale, qui ont enregistré , au fil des ans, une évolution positive grâce à des affinités personnelles entre les pères fondateurs des deux pays et grâce à leur vision panafricaniste ayant été à l'origine de la création, en mai 1963, de l'Organisation de l'Unité Africaine(OUA), devenue en 2000 l'Union Africaine (UA).

Le ministre a ajouté :"ces relations se sont, ensuite consolidées, puis diversifiées sous leurs excellences Mohamed Ould Abdel Aziz et Alassane Dramane Ouatara, durant et après la crise ivoirienne".

M. Ould Teguedi a, enfin signalé que la visite de la délégation ivoirienne offre l'opportunité d'amorcer une nouvelle dynamique de la coopération bilatérale par la signature de quatre nouveaux accords diplomatiques, consulaires et de la pêche.

Pour sa part, le ministre d'Etat ivoirien et ministre des Affaires étrangères, M. Charles Koffi Diby, a souligné que sa présence ici, est la preuve tangible de la volonté affichée des deux chefs d'Etats de réchauffer la fraternité historique pour préserver les acquis des pères fondateurs.

Le ministre ivoirien a rappelé que les relations de coopération entre la Côte d'Ivoire et la Mauritanie, jadis très dynamiques, se nourrissaient de la grande amitié qui liait les Présidents Félix Houphouët Boigny et Moktar Ould Daddah.

Le ministre a conclu que les présents échanges marquent un tournant décisif dans les relations entre les deux pays, avant d'ajouter : « La présence du collègue des Ressources Animales et Halieutiques ici présent, lui offre l'opportunité de poser, ensemble, avec ses collègues mauritaniens, les jalons de relations plus dynamiques et plus fructueuses entre la Côte d'Ivoire et la Mauritanie.

Auparavant, les deux ministres ont eu une entrevue au cours de laquelle il ont passé en revue les différents aspects de la coopération existant entre les deux pays.

Le ministre ivoirien avait entamé, samedi soir, une visite de travail et d'amitié de trois jours en Mauritanie. Cette visite, sur invitation de son homologue mauritanien, sera l'occasion de signer quatre conventions de coopération dans les domaines de la pêche et de la liberté de circulation des personnes et des biens entre les deux pays.

A son arrivée à Nouakchott, le ministre avait été accueilli à l'aéroport de Nouakchott par M. Ahmed Ould Teguedi, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération et par l'ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Mauritanie avec résidence à Dakar.

Le ministre des Affaires étrangères reçoit les ambassadeurs de l'Arabie Saoudite, des Emirats et d'Afrique du Sud

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Ahmed Teguedi, a reçu en audience, séparément, hier à Nouakchott, les ambassadeurs d'Arabie Saoudite, SEM. Saoud Ben Abdel Aziz El Jabiri, des Emirats Arabes Unis, SEM. Abdallah Tekawi, et l'ambassadeur d'Afrique du Sud, SEM Johannes Jackobus Spies.

Les entretiens ont porté sur les relations de coopération entre la Mauritanie et ces trois pays.

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation reçoit une mission de la Banque Mondiale

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a reçu en audience, hier à Nouakchott, une mission de la Banque Mondiale conduite par M.Ibrahima Sall, représentant de la Banque Mondiale en Mauritanie par intérim.

La rencontre s'inscrit dans le cadre du Programme national intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement local et à l'Emploi des Jeunes, financé par l'Etat mauritanien, la Banque Mondiale et l'Union européenne.

L'audience a été l'occasion d'examiner les relations de coopération entre le gouvernement mauritanien et la Banque Mondiale, notamment dans le domaine de la décentralisation et du développement local.

Le ministre des Affaires économiques reçoit l'ambassadeur saoudien

Le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah, a reçu en audience, hier à Nouakchott, SEM. Saoud Ben Abdel Aziz El Jabiri, ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite en Mauritanie.

La rencontre a porté sur les différents aspects de la coopération entre la Mauritanie et l'Arabie Saoudite et sur les moyens susceptibles de développer cette coopération.

La Mauritanie préside, à New York, la réunion des ministres africains chargés du Genre et de la Promotion féminine

La ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, Mme Lemina Mint El Kotob Ould Momme, a présidé, samedi, au siège de la représentation permanente de l'Union Africaine à New York, la réunion des ministres africains chargés du Genre et de la Promotion féminine.

La réunion a été sanctionnée par l'adoption de la liste des 30 membres de la décennie de la femme africaine (2010)-(2020), dans le cadre des activités commémoratives de la décennie des femmes africaines ainsi que le choix du thème: "Changement Climatique et Développement durable" pour l'année en cours.

La ministre est en visite, depuis quelques jours, aux Etats unis d'Amérique pour représenter la Mauritanie aux travaux de la 58e session de la Commission de la situation de la femme aux Nations-Unies.

ACTUALITE

Forum mauritanien des sourds

Perfectionnement des enseignants des sourds

Le forum mauritanien des sourds a organisé, hier, une session de perfectionnement d'une de quatre jours au profit des enseignants des sourds.
Le secrétaire général du ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, M. Mohamed Mahmoud Ould Ahmed Ould Sidi Yahya, a indiqué, à cette occasion, que le gouvernement accorde une grande attention à la frange des sourds et des malentendants, en exécution du programme électoral du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz qui accorde un intérêt capital aux handicapés. Il a illustré cet intérêt par l'appui matériel constant apporté par les autorités à cette frange ainsi que la création d'une direction concernée par les affaires de cette catégorie en plus de la réalisation d'installations pour l'enseignement des enfants sourds et malentendants.
Le secrétaire général a indiqué que la session de perfectionnement s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour combler le déficit existant dans le domaine de la formation et du perfectionnement ainsi que pour l'acquisition de compétences en matière d'éducation et d'enseignement des sourds et des malentendants.

De son côté, le président du forum mauritanien des sourds a indiqué que le programme de perfectionnement de la présente session comporte deux axes principaux dont le premier porte sur le langage gestuel arabe uniformisé et le second des voies d'enseignement des sourds et des malentendants. Il a indiqué également que la session revêt une importance particulière en raison du besoin d'enseignants des sourds pour permettre de développer les potentiels et talents au niveau de cette catégorie. Il a précisé que les experts chargés de la session font partie des meilleurs spécialistes dans le monde arabe.
Le président du forum a enfin souligné que cette session est la seconde du genre dans notre pays ; la première séance de perfectionnement avait été consacrée à la formation d'interprètes du langage gestuel sous la supervision d'experts de l'association qatarie de rééducation des handicapés.
La cérémonie s'est déroulée en présence de l'ambassadeur du Qatar, en Mauritanie, SEM Abderrahmane Ali El Kebissi et l'expert en langage gestuel, M. Mohamed El Benali et plusieurs acteurs opérant dans ce domaine.

Sortie d'une nouvelle promotion de l'institut professionnel universitaire

Une première promotion de l'institut professionnel universitaire, constituée de 27 conseillers en développement local, issus de plusieurs municipalités, des départements gouvernementaux et des institutions privées, est sortie, hier, au terme d'une formation professionnelle avec un diplôme équivalant au diplôme de licence en développement local.
Le directeur de l'institut, Dr. Cheikh Ahmed Ould Taleb Ely, a souligné que les membres de la promotion avaient, durant leur cursus professionnel, subi une formation destinée à impulser le développement local et à moderniser l'administration.
Lui succédant, Dr. José Dacosta, chef du projet « cohésion sociale et bonne gouvernance », s'est dit très heureux de constater que les sortants disposent désormais des compétences nécessaires pour le développement local. Il a ajouté que son projet n'a cessé d'appuyer les formations organisées dans le domaine du développement social.

Pour sa part, Dr. Hamine Ould Sidi a souligné, au nom du corps professoral, que cette session est orientée sur les besoins communaux.
De son côté, le représentant des sortants a souligné que la formation contribuera au renforcement de la décentralisation.
La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence des vice-présidents des Universités de Nouakchott et celle des sciences, des techniques et de la médecine.

Le wali du Trarza visite des communes de la wilaya

M. Isselmou Ould Sidi, wali du Trarza, a présidé, vendredi matin, une réunion dans la commune de M'Balal, dans le cadre de la visite de travail et de prise de contact avec les citoyens qu'il effectue dans les communes rurales de la wilaya.
Au cours de la réunion, le wali a transmis à l'assistance les salutations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, et a dit que cette visite s'inscrit dans la perspective de ses orientations visant le contact direct avec les citoyens et le rapprochement de l'administration de ces derniers, pour régler leurs problèmes quotidiens.
Le wali a souligné que la sédentarisation anarchique constitue un obstacle au développement invitant les populations à se regrouper afin d'avoir plus facilement accès aux services de base.
Le wali avait tenu une rencontre similaire à N'Diago. Il a visité le Parc National de Diawling où il a écouté des explications sur cette réserve naturelle et les prestations qu'elle offre aux habitants du voisinage, notamment l'eau potable et le financement de projets générateurs de revenus.
Au cours des deux réunions, le wali a donné la parole aux chefs de services régionaux pour répondre aux questions de l'assistance, et esquisser des solutions aux problèmes posés.
Mercredi soir, le wali avait présidé, dans la commune de Beir Tewress, dans la moughataa de Mederdra, une réunion avec les notables et les cadres de cette commune.
La réunion a été l'occasion pour ces derniers de soulever des problèmes relatifs à la santé, à l'enseignement, à l'eau et à l'approvisionnement en denrées de première nécessité à travers les boutiques Emel et les banques de céréales.
En réponse aux interrogations des différents intervenants, le wali a fustigé la sédentarisation anarchique, précisant qu'elle constitue un handicap à tout effort de développement local.
Dans ce cadre, il a appelé au regroupement des localités pour assurer aux citoyens l'accès aux services fondamentaux comme, l'eau, l'électricité, la santé et l'enseignement.

Le ministre des Finances reçoit une mission de la Banque Mondiale

Le ministre des Finances, M. Thiam Diombar, a reçu, hier à Nouakchott, une mission de la Banque Mondiale, présidée par M. Ibrahima Sall, Représentant par intérim de cet organisme international.
L'entretien a porté sur les relations de coopération entre le gouvernement mauritanien et cette importante institution financière et sur les moyens de les renforcer.

Le ministre des Pêches reçoit le ministre ivoirien des Ressources animales

Le ministre des Pêches et de l'Economie maritime par intérim, M. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moktar, a reçu, hier, en audience, le ministre ivoirien des Ressources animales et halieutiques, M. Kobenan Kouassi Adjoumani.
Au cours de l'entrevue, les deux parties ont passé en revue les différents aspects de la coopération bilatérale dans les domaines de la pêche et de l'économie et les moyens de les renforcer davantage.

La Commissaire aux Droits de l'Homme reçoit l'ambassadeur d'Arabie Saoudite

La Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile, Mme Aïchetou Mint M'Haïham a reçu en audience, hier, à Nouakchott, SEM. Saoud ben Abdel Aziz, ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite en Mauritanie.
L'entretien a porté sur la coopération entre les deux pays en particulier dans les domaines d'intervention du Commissariat.

La ministre de la Culture se rend en Arabie Saoudite

La ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Mme Fatma Vall Mint Soueinae, a quitté Nouakchott, hier, à destination du Royaume d'Arabie Saoudite.
La ministre prendra part aux travaux du deuxième congrès des ministres de la jeunesse et des sports, prévu les 17 et 18 Mars dans la ville de Djeddah.
La rencontre est organisée en collaboration et en coordination avec les secrétariats généraux de l'organisation de la coopération islamique et de l'union sportive pour la solidarité islamique.
La ministre est accompagnée, au cours de ce voyage, par le directeur de l'Education physique et sportive.

Prolifération de poulaillers à Nouakchott:

Une évolution plutôt qu'une révolution

Nombreux sont les poulaillers dans les quartiers périphéries de la capitale, Nouakchott. Il s'agit de ces basse-cours que l'on appelle littéralement «apprivoiseuses». Dans ces basse-cours, sont nourris les poulets de grain. L'objectif est de les engraisser pour les revendre ensuite sur le marché nouakchottois. Un marché, qui reflète incontestablement une évolution alimentaire. Une évolution alimentaire que dicte notamment la transformation sociétale que connait le pays.

Révolution alimentaire en gestation

Les périphéries de Nouakchott sont peu (ou pas) habitées par la population. Ce qui fait d'elles un lieu propice pour abriter cette activité. Une activité marquée par les odeurs agressives des poussins et poulets. Mais également par les pépiements des uns et les caquets des autres.

C'est une activité prometteuse en Mauritanie. Vu surtout la consommation croissante de «la viande blanche» des volailles et des poissons. Consommation rendue croissante grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs endogènes et exogènes.

En effet, les autorités publiques mènent, depuis des années, une guerre sans merci contre certaines maladies et pratiques dangereuses sur la santé que susciterait la consommation abusive de la viande rouge. Celle-là est pointée du doigt pour être responsable de la propagation de beaucoup de maladies devenues subitement courantes en Mauritanie (hypertension, insuffisance rénale, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité…). Grâce aux campagnes successives de sensibilisations, notamment à travers les médias publics, le Mauritanien lambda est de plus en plus conscient du danger que la viande peut peser sur sa santé.

Par ailleurs, le prix de la viande a augmenté considérablement durant ces deux dernières années. Tous ces facteurs incitent le consommateur mauritanien à changer ses habitudes alimentaires pour les adapter aux besoins du moment. Et c'est ainsi qu'il s'est orienté vers la consommation des volailles : une alternative des plus plausibles que lui propose le marché mauritanien.

Il y a poulets et poulets

Le marché de volailles propose deux types de poulets. Ils sont différenciés selon leurs égorgeurs. L'un est souvent abattu on ne sait où, ni par qui. Il est importé. Il est soumis à une chaine de refroidissement méconnue. L'autre est égorgé sur place par un «bonhomme» mauritanien selon la charia islamique (halaal). Il n'est soumis à aucune congélation dans la mesure où on le consomme à l'occasion d'un repas soit au déjeuner ou au diner.

L'incertitude sur l'origine du premier type de poulets fait de lui l'objet d'une forte diabolisation. Notamment en ce qui concerne sa « halalité », souvent très controversée. Il prend deux formes différentes: les poulets complets appelés communément «poulet agenouillé» et les cuisses de poulet.

Le deuxième type se présente en deux catégories: les poulets nés, agrandis et égorgés en Mauritanie et les poulets nés à l'extérieur mais agrandis et égorgés en Mauritanie. A la vente, les deux catégories s'assimilent. Mais, la première (made in Mauritania) est nourrie sur des grains produits localement. Sa résistance face aux conditions climatiques incertaines en Mauritanie est plus importante. Et du coup, elle est moins couteuse.

Sources de ravitaillement différentes

La plupart des poussins élevés dans les basse-cours de Nouakchott seraient importés, à peine éclos, de la France et de la Belgique. Des quantités beaucoup moins importantes sont achetées de l'intérieur du pays. Pourtant, c'était l'inverse il y a seulement une décennie.

«En 2005, la demande sur les poulets locaux était plus importante que celle des poulets importés de l'Occident» dit Moustapha, 60 ans, gérant d'un poulailler à Toujounine.

Moustapha ajoute que «la donne a changé depuis qu'il y a eu une pénurie de poulets locaux, conjuguée avec la prolifération des restaurants chics très exigeants en ce qui concerne la qualité de leurs produits».

Il revient pour souligner qu'«(il) constate qu'il y a, depuis un moment, une demande relativement importante sur la

Celle-ci risque même de redevenir un «concurrent sérieux aux volailles (poulets) importées de l'extérieur».

«Industrie» inédite

Les cargaisons des poussins arrivent tous les 15 jours. Dès lors, le gérant met de la chaleur dans la basse-cour préparée. Objectif: «y instaurer un climat tendre approprié à l'état piteux des poussins venus souvent de loin», explique un des gérants d'un poulailler de Riyad.

Le poussin passe trois jours «sous soins intensifs», dans cette pièce «soigneusement préparée». Notamment, grâce à un «babysitteur» sur lequel est étalée une toile d'écrus de

bois blanc ressemblant à un nid d'oiseau. Pendant ce temps, les gérants lui servent les grains et breuvages adaptés à son âge.

Puis, la cargaison est partagée en «plusieurs groupes répartis sur plusieurs pièces suffisamment spacieuses pour les permettre de se déplacer librement», développe Moustapha. Cette étape dure entre 2 et 3 semaines.

Espace Afi

Tout le processus durerait un mois. Et le poulet deviendrait alors prêt à la vente. Ayant un poids moyen variant entre 1 et 1,5 kg.

«A défaut d'être parfois satisfaits de l'offre, certains clients déplorent une baisse relative et provisoire des poids des poulets» note un gérant de poulailler à Riyad.

«Ceci s'explique par l'affluence des clients qui viennent souvent subitement, s'acquérir pratiquement de tout le stock des poulets de poids importants» ajoute-t-il.

Destination finale

La plupart des poulaillers («apprivoiseuses») des banlieues de la capitale approvisionnent d'autres poulaillers dans les différents coins de la ville. Certains ravitaillent des magasins de revente de poulets à Nouakchott et à l'intérieur du Pays. Et certains les vendent directement au consommateur.

Le consommateur est tantôt un chef de famille, tantôt un(e) gérant(e) de restaurant(s) ou d'hôtel(s).

Le client se présente au poulailler. Il fait son tri. Le poulet qu'il choisit est mené vers l'«abattoir». Celui-ci est constitué d'une barquette en acier contenant d'eau bouillante. L'eau bouillante sert au nettoyage du poulet après l'abattage. L'abattage est fait sous des cieux ouverts.

Les jours où la vente atteint son paroxysme sont les weekends et les mardis. Les weekends, parce que c'est le moment où les visites familiales prennent de l'ampleur. Et les mardis, parce que c'est «le jour de « tigla'» où les bêtes ne sont point abattues dans les différents abattoirs de Nouakchott.

Peu couteux et très rentable

Les charges fixes d'un important poulailler de Toujounine atteindraient quelques 2 millions d'ouguiyas. Sans compter les coûts du loyer du terrain. Car, celui-ci appartiendrait au propriétaire. Ni les charges fixes des trois zootechniciens. Encore moins celles non fixes du vétérinaire.

Les zootechniciens assurent la gestion tournante du poulailler. Celui qui a le tour doit prendre domicile à un coin de la cour.

Quant au vétérinaire, il examine les poulets autant que la situation l'impose. Le nombre de ses visites pourraient atteindre 5 par semaine en «période de risque». Cette période s'étend sur cette tranchée de temps où la température connait une hausse importante (mai et juin). Car, «le taux de mortalité des poulets peut atteindre 10% en cette période de risque», selon El Moustapha.

Le poulailler en question vendrait annuellement quelques 120.000 poulets. Le prix en gros varie entre 1.100 et 1.300 ouguiyas. Il s'élève à 1.500 ouguiyas en détails.

Les gérants des trois poulaillers que nous avons visités ont déclaré n'avoir jamais été l'objet d'un contrôle de la part des services d'hygiène.

«Que cherchent les services d'hygiène chez les misérables que nous sommes et qui courent derrière leur pain du jour?» se demandent-ils.

Les trois gérants annoncent n'être soumis à aucun régime fiscal. En revanche, celui de Toujounine ne cesse de parler avec amertume de cette «redevance imposée par la mairie qui rechigne et sanctionne chaque fois que les délais expirent et que nous ne nous en acquittions pas».

El Mechri Ould Rabbany

République de Sierra Leone

Une forte croissance tirée par les mines et l'agriculture

En incluant les îles, l'Afrique est un continent de 30 221 532 km² et peuplé d'un milliard d'habitants. Elle est bordée par la mer Méditerranée au nord, le canal de Suez et la mer Rouge au nord-est, l'océan Indien au sud-est et l'océan Atlantique à l'ouest. L'Afrique comprend 49 pays en incluant Madagascar, et 54 en incluant tous les archipels.

Au seuil du mandat du Président de la République M Mohamed Ould Abdel Aziz à la tète de l'Union Africaine nous revisitons, dans une série d'articles, les performances et le potentiel des différents Etats membres de l'organisation continental. Dans l'article ci-après c'est la République de Sierra Leone qui est à l'honneur.

La Sierra Leone, officiellement République de Sierra Leone, en anglais Republic of Sierra Leone et en langue krio Salone, est un État d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 71,740 km2, peuplé de 6,3 millions d'habitants. Il est situé entre la Guinée (au nord-ouest) et le Libéria et bordé au sud-ouest par l'océan Atlantique. La Sierra Leone fait partie de la CEDEAO. Le 27 avril 1961, le pays obtient son indépendance. Mais à cause de luttes entre ethnies, le pays connaît une grande instabilité politique. En 1964, le frère de Milton Margaï, Albert Margaï, le remplace comme Premier ministre. En mars 1967, Siaka Stevens, chef du parti All People's Congress (APC), remporte les élections.

Le 19 avril 1971, Siaka Stevens instaure un régime de parti unique. Il commence alors à tenter d'assainir la vie politique, en luttant contre la corruption par exemple. Mais il abandonne vite cette voie pour exploiter les mines de diamants au nord du pays. Le 28 mai 1975, avec 14 autres pays, la Sierra Leone fonde la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Siaka Stevens laisse sa place au commandant en chef des armées, Joseph Saidu Momoh, en novembre 1985. Il est officiellement élu président en janvier 1986.

En novembre 1987, Joseph Saidu Momoh décrète « l'état d'urgence économique ». Des mesures draconiennes d'austérité sont prises. Mais l'exploitation des mines de diamants continue toujours de rapporter beaucoup d'argent aux principaux chefs du régime.

La situation économique de ce pays laisse entrevoir des améliorations : le taux de croissance est positif et est allé jusqu'à atteindre 7,4 % en 2004, l'inflation est quasi nulle (1 %) et le FMI fait mention de progrès établis dans la stabilisation de l'économie et de la reprise en cours des secteurs agricole et minier.

La Sierra Leone possède un réel potentiel économique de par la richesse de son sous-sol (or, fer, bauxite, diamants, Rutile...), la grandeur de ses potentialités agricoles, la possibilité d'y redévelopper le tourisme.

Agriculture

L'agriculture est la première source d'emplois du pays : elle représente les deux tiers de la population active pour environ 50 % du Produit National Brut. Les exportations agricoles représentaient presque 7,5 millions de dollars et les principaux produits exportés sont le café, le grain de palme, le cacao, la noix de cola et les épices. Le riz, cultivé par 80 % des fermiers, est le plus important moyen de subsistance et, avec le millet dans le nord-est, un produit de base, 247 000 tonnes ont été produites en 1999. Les autres produits alimentaires sont l'ananas, l'igname, l'arachide, le maïs, le manioc, la noix de coco, la tomate et le poivre. Le café est cultivé dans les provinces de l'est et du sud, la production a totalisé 15 000 tonnes en 1999. Le cacao est cultivé dans les zones de Kenema et de Kailahun dans les provinces de l'est et la zone Pujehun de la province du sud, principalement dans des petites terres agricoles d'environ 0,4 à 12 hectares. En 1999, une estimation de 11 000 tonnes de cacao fut produite. La production de palme est dérivée des cultures de palme sauvage, principalement dans le nord-est et le sud-est ; la production comprenait 22 000 tonnes de grain de palme et 36 000 tonnes d'huile de palme en 1999. Bien qu'il existe une consommation locale importante de grains de palme, la majeure partie de la production est exportée.

La culture de la Sierra Leone présente quelques similitudes avec celle de ses voisins immédiats, la Guinée et le Liberia, autres petits États côtiers avec un arrière-pays montagneux et un climat tropical humide.

Dans l'intervalle (2012), le pays a retrouvé le chemin de la démocratie et de l'alternance politique.

Peuples, langues et religions

Parmi les 6 millions d'habitants environ que compte le pays, les Mendé, établis dans le sud, sont les plus nombreux (35 %), suivis par les Temné du nord-ouest (32 %). Les autres populations sont les Limba (8 %), les Kono (5 %), les Bullom et les Sherbro, ainsi que les Koranko (3,5 %). Les Krio (moins de 2 %) sont concentrés dans la capitale Freetown. Quant aux Peuls, ils sont dispersés dans le pays. L'anglais est la langue officielle, alors que le krio est la langue véhiculaire. 40 % des Sierra-léonais sont musulmans, 8 % sont chrétiens – surtout protestants. Les croyances traditionnelles restent vivaces.

Perspectives économiques en Sierra Leone

Tirée par le secteur minier et soutenue par les secteurs de l'agriculture, des services et de la construction, la croissance du PIB réel s'est fortement accélérée, passant de 6 % en 2011 à 16.7 % en 2012. Elle devrait se stabiliser en 2013 et en 2014.

Dans le dernier rapport Doing Business de la Banque mondiale, la Sierra Leone a gagné huit places, se hissant au 140e rang (sur 185 pays) ; depuis 2005, elle figure aussi parmi les pays les plus réformateurs au monde pour l'amélioration de la réglementation des affaires applicable aux entreprises locales, le transfert de propriété et la « réduction de la distance par rapport à la frontière d'efficience». Tirée par le secteur minier (principalement le minerai de fer) et soutenue par l'agriculture, les services et une expansion des activités de construction, la croissance du PIB réel s'est accélérée, passant de 6 % en 2011 à 16.7 % en 2012. Elle devrait se stabiliser autour de 7.2 % en 2013, puis atteindre 12.1 % en 2014, lorsque les projets d'exploitation des mines de fer auront atteint leur rythme de croisière.

Cette croissance économique soutenue s'est accompagnée d'une politique monétaire restrictive qui a jugulé les pressions inflationnistes.

Par voie de conséquence, l'inflation, qui était de 18.5 % en 2011, a reculé à 11.6 % en 2012, et devrait retrouver des niveaux à un chiffre en 2013 (7.1 %) et en 2014 (6.9 %) grâce à une reprise de la production agricole et à un fléchissement des cours internationaux des produits alimentaires, facilités par le resserrement de la politique monétaire. En effet, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes pour contenir l'inflation et a adopté les mesures monétaires adéquates.

Les mesures prises en 2012 pour renforcer la discipline budgétaire ont contribué à réduire le déficit à 1.8 % du PIB en 2012 (contre 4.5 % en 2011). Il devrait se situer autour de 2.3 % en 2013 et de 2 % en 2014. Le déficit de la balance des opérations courantes, en pourcentage du PIB, a également été atténué, de 52.3 % en 2011 à 44 % en 2012, grâce à une progression des exportations de minerais et de cultures de rapport. Il devrait se contracter à 11.6 % en 2013, puis remonter légèrement à 12 % en 2014.

Les politiques de rigueur budgétaire et monétaire ont contribué à réduire les dépenses publiques et, ce faisant, à alléger le poids de la dette intérieure. Elles ont été étayées par d'importantes réformes visant à lutter contre la corruption, à faciliter la pratique des affaires dans le pays et à faire reculer la pauvreté.

Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II) est remplacé par l'Agenda pour la prospérité 2013-17, une nouvelle stratégie qui vise à favoriser une croissance verte inclusive, la création d'emplois et le renforcement du ratio valeur ajoutée/productivité dans divers secteurs, mais aussi à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La récente découverte de gisements de minerai de fer et l'essor des industries extractives ont enclenché un processus de transformation structurelle de l'économie sierra-léonaise : la production a été réorientée de l'agriculture vers l'exploitation minière et la construction, qui sont désormais les principaux moteurs de la croissance du PIB.Le transfert de la main-d'œuvre vers ces secteurs se fait cependant lentement, car les activités d'extraction et de construction exigent des investissements importants.

Dans le cadre de l'Agenda pour la prospérité 2013-17, le gouvernement prévoit d'améliorer la gestion des ressources naturelles et le système de perception des recettes

.

Sidi Moustapha Ould BELLALI

Repères économiques

Parité Euro : 1 € vaut (au 01/01/2012) 5571,42 Leone
Parité Dollar : 1 $ vaut (au 01/01/2012) 4300,00 Leone .
RNB par habitant PPA 850 $/hab.
Répartition du PIB Primaire : 52%
Secondaire : 23%
Tertiaire : 25%
Inflation. 17,8%
Investissement intérieur brut : 57,174% du PIB.
Investissements Directs Etrangers 36 millions de $.
Exportations : 338 millions de $.
Importations : 770 millions de $.
Principales ressources Diamant, or, cacao, café. .

ANNONCES

Banque Centrale de Mauritanie
Direction des Moyens Généraux

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Banque Centrale de Mauritanie invite les fournisseurs intéressés et en règle à l'égard de la réglementation en vigueur à soumissionner pour la fourniture, l'installation et la mise en service de dix machines de comptage de billets de banque et 02 machines de Scellage (cercleuses semi-automatiques) de billets de banque, conformes aux indications ci-dessous:

Désignation

1- Caracteristiques des Machine à compter pour des billets de banque en feuilles volantes

Système de comptage par aspiration - Ce système consiste en un mécanisme tournant à très grande vitesse créant une dépression et une aspiration qui décollent et séparent les billets en permettant de les compter sans enlever les cavaliers.

Modes de comptage

-Vérification d'un nombre de billets connus dans une liasse.
-Comptage rapide et continu des billets - Accumulation des quantités comptées.
-Mise en lots pour les liasses selon la demande
-Une alarme avertit l'opérateur lorsque la quantité comptée ne correspond pas à ce que l'on attend: recomptage automatique
-Utilisable pour toutes les dénominations
-Vitesse de comptage: 100 billets de banque par 4 secondes (1.500 / minute)
-Déblocage automatique des billets de banque en cas de nombre correct, déblocage manuel en cas des différences et résiliation de la fonction d'alarme
-Billets en liasse maximum: 150 billets de banques
-Départ automatique après mise en place des billets
-Mode d'emploi: Français/ anglais

Caractéristiques techniques

Dimensions des billets:

Largeur: 50mm à 100 mm

Longueur: 100 mm à 180 mm
Epaisseur du papier: 0,06mm à 0,12 mm

Modèle Machine à comoter:

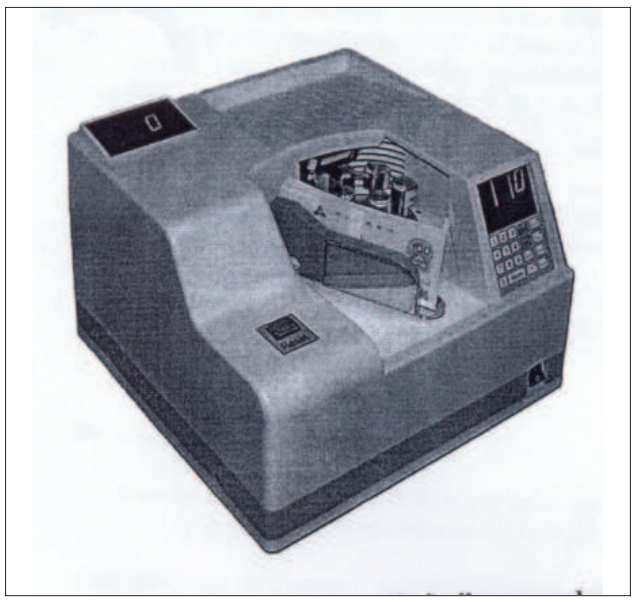

2- Caractéristiques Machines de Scellage - cercleuses anti - semi automatiques

- Dimension du feuillard : 6-8-9-12-15 mm
- Vitesse de cerclage: 2,5 Secondes par cycle
- Dimension minimum du colis: 60 mm
- Hauteur du table ajustable: 750 à 890 mm
- Poids cercleuse: 84Kg
-Tension : 15-40kg
Alimentation: Une phase 220V 50/60hz

- Modèle Machines de Scellage:

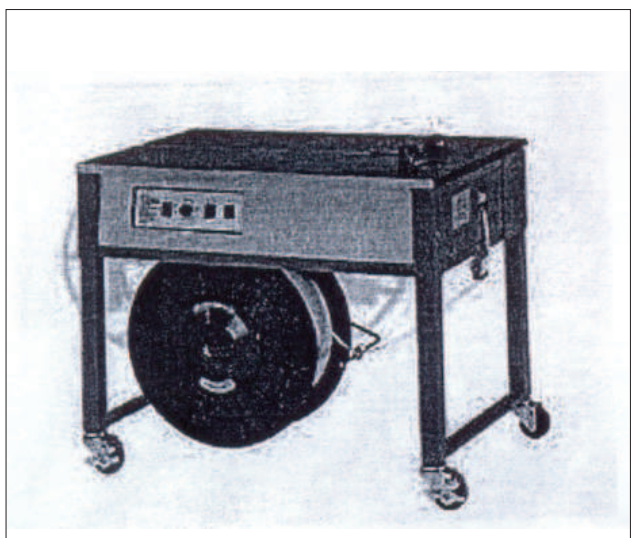

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres doivent déposer leurs soumissions, au plus tard le mercredi 26 Mars 2014 à 12 heures TU, au Secrétariat de la Commission des Marchés de la Banque Centrale de Mauritanie contre paiement d'un montant de cent mille ouguiya (l00.000 UM) ou sa contre valeur en euro ou en dollar américain.

Les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres peuvent être réglés par:
- Versement auprès des guichets de la Banque Centrale de Mauritanie
- Versement MRO au compte N° 706 50 00 ouvert dans les livres de la BCM
- Virement Euro au compte de la BCM ouvert dans les livres de la Banque de France.
- FR 76 3000 100064000000 5160246 - Code SWIFT: BDFERPP
- Virement Dollars US au compte de la BCM Ouvert dans les livres de la FEDERAL RESERVE BANK NEW YORK 021-8493-7 MAURI- Code SWIFT: FRNYUS33.

Présentation des soumissions:

Les soumissions doivent parvenir dans une enveloppe avec la mention « A Monsieur le Président de la Commission des Marchés de la BCM ».

Cette enveloppe doit contenir deux enveloppes A et B :

- L'enveloppe A doit porter la mention « Offre Technique» et contenir la description des machines proposées, les références des soumissions (attestations des clients), le service après vente proposé (CV du personnel qualifié pour ce genre de machines, existence d'un service de maintenance...), la garantie proposée, le délai de livraison qui ne doit pas dépasser trois semaines et les attestations de régularité vis-à-vis des Impôts, du Trésor, de la BCM et de la CNSS.

Les soumissionnaires ne doivent pas être soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Aucune indication de l'offre financière ne doit figurer dans l'offre technique sous peine de rejet de la soumission.

- L'enveloppe B doit porter la mention « Offre Financiere» et contenir le bordereau des prix unitaires, le prix total après éventuelle remise et les conditions de réglement sachant que toute avance doit être couverte à 100 % par une caution bancaire.

Le Directeur des Moyens Généraux

ANNONCES

Nom de l'Autorité contractante: Agence Nationale Tadamoun

Adresse: ZRB ouest, Tél. : 4524 3888/45243899, Fax: 4524 39 11, http//www.ant.rnr
BP 7985 Nouakchott

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché:

Référence du marché: DAO N°18/CPMPS.Souv/2013

Dénomination du marché: travaux de construction de 1159 logements sociaux dans les quartiers de TARHIL, BAGDAD ET DRAGAGE à Nouadhibou en six lots (6 lots).

Lot n°1 : Construction de 200 logements sociaux à Bagdad 3 et à Tarhil.

Nombre d'offres reçues: trente quatre (34)

Date d'ouverture des offres: 26 janvier 2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire: DID

Tél: 25 02 04 19

Email :

Montant de l'offre retenue provisoirement: deux cent quatre vingt six millions (286000000) d'ouguiya conformément au régime fiscal applicable à la zone franche de Nouadhibou.

Délai d'exécution: 14 mois

La publication du présent avis ouvre le délai de recours gracieux auprès de la PRMP, en ertu des articles 41 et 42 du Code des Marchés Publics, puis d'un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l 'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'article 53 dudit Code.

Nouakchott le 13/03/2014

Le Président de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs de Souveraineté
Ahmed Salem Ould Abdellahi

Nom de l'Autorité contractante: Agence Nationale Tadamoun

Adresse: ZRB ouest, Tél. : 4524 3888/45243899, Fax: 4524 39 11, http//www.ant.rnr
BP 7985 Nouakchott

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché

Référence du marché: DAO N°18/CPMPS.Souv /2013

Dénomination du marché: travaux de construction de 1159 logements sociaux dans les quartiers de TARHIL, BAGDAD ET DRAGAGE à Nouadhibou en six lots (6 lots).

Lot n°2 : construction de 200 logements sociaux à Dragage.

Nombre d'offres-reçues : trente huit (38)

Date d'ouverture des offres: 26 janvier 2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire: EL JAWDA BTP

Tél: 20 55 6840

Montant de l'offre retenue provisoirement: Deux cent quatre vingt cinq millions quatre cent mille (285400000) d'ouguiyas conformément au régime fiscal applicable à la zone franche de Nouadhibou.

Délai d'exécution: 14 mois

La publication du présent avis ouvre le délai de recours gracieux auprès de la PRMP, en vertu des articles 41 et 42 du Code des Marchés Publics, puis d'un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'article 53 dudit Code.

Nouakchott le 13/03/2014

Le Président de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs de Souveraineté
Ahmed Salem Ould Abdellahi

Nom de l'Autorité contractante: Agence Nationale Tadamoun

Adresse: ZRB Ouest, Tél. : 4524 3888/45243899, Fax: 4524 39 11, http//www.ant.rnr
BP 7985 Nouakchott

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché:

Référence du marché: DAO N°18/CPMPS.Souv/2013

Dénomination du marché: travaux de construction de 1159 logements sociaux dans les quartiers de TARHIL, BAGDAD ET DRAGAGE à Nouadhibou en six lots (6 lots).

Lot n°3 Construction de 200 logements sociaux à Tarhil.

Nombre d'offres reçues: trente huit (38)

Date d'ouverture des• offres: 26 janvier 2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire: DID

Tél: 25020419

Montant de l'offre retenue provisoirement: Deux cent quatre vingt six millions d'ouguiyas (286 000 000 UM) conformément au régime fiscal applicable à la zone franche
de Nouadhibou.

Délai d'exécution: 14 mois

La publication du présent avis ouvre le délai de recours gracieux auprès de la PRMP, en vertu des articles 41 et 42 du Code des Marchés Publics, puis d'un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'article 53 dudit Code.

Nouakchott le 13/03/2014

Le Président de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs de Souveraineté
Ahmed Salem Ould Abdellahi

Nom de l'Autorité contractante: Agence Nationale Tadamoun

Adresse: ZRB Ouest, Tél. : 4524 3888/45243899, Fax: 45243911, http//www.ant.mr BP 7985 Nouakchott

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché:

Référence du marché: DAO N°18/CPMPS.Souv /2013

Dénomination du marché: travaux de construction de 1159 logements sociaux dans les quartiers de TARHIL, BAGDAD ET DRAGAGE à Nouadhibou en six lots (6 lots).

Lot no4 : Construction de 200 logements sociaux à Tarhil.

Nombre d'offres reçues: trente cinq (35)

Date d'ouverture des offres: 26 janvier 2014

Nom et adresse de l'attributaire provisoire: EL JAWDA BTP
Tél: 20 55 6840

Montant de l'offre retenue provisoirement: Deux cent quatre vingt cinq millions quatre cent mille (285 400 000) d'ouguiyas conformément au régime fiscal applicable à la zone franche de Nouadhibou.

Délai d'exécution: 14 mois

La publication du présent avis ouvre le délai de recours gracieux auprès de la PRMP, en vertu des articles 41 et 42 du Code des Marchés Publics, puis d'un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'article 53 dudit Code.

Nouakchott le 13/03/2014

Le Président de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs de Souveraineté

Ahmed Salem Ould Abdellahi

ANNONCES

Avis d'Appel d'offres (AAO) N°05/CPMP/SR/DE/MDR/2014

1.Le Ministère du Développement rural envisage de financer sur le budget Etat l'acquisition de produits et matériel d'insémination artificielle.
-Le Ministère du Développement rural sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter la fourniture de produits et matériel d'insémination artificielle.

2. La passation du Marché se fera par voie d'Appel d'offres national ouvert.

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier de consultation auprès de la CPMP/SR ou du service marchés du Ministère du Développement rural Nouakchott, Mauritanie, Tél: 45 25 74 75, 45 21 23 30, ou consulter sur les sites web : www.cpmpsr.com; www.mdr.gov.mr

4. Le dossier d'appel d'offres, en version authentique cachetée par la CPMP/SR, pourra être obtenu auprès du Service des Marchés du MDR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de 20.000 UM (Vingt Mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.

5.Les soumissions, d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, doivent être établies en Français.

6. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention:

« **A Monsieur le Président de Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural (CPMP/SR),**Avenue **Moctar Ou Id Daddah, Immeuble Mouna, 2ème étage** Et dans le coin gauche: « Offres pour l'acquisition de produits et matériel d'insémination artificielle » Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

7.Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le 21/04/2014 à 10 heures en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies.

Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, pour compter de la date d'ouverture des plis et d'un montant de **1.600.000 UM.**

8- Le délai de livraison est d'un (l) mois.
9- Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le 21/04/2014 à 10 heures, par la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

le Secrétaire Général du MDR
Mohamed OULD AHMED AIDA

A VIS D'APPEL D'OFFRES

ADN n°006/CPMP/SR/DE/MDR/2014

I.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site de la Commission de Passation de Marchés du Secteur Rural en date du ---/2014.

2.Le Ministère du Développement rural envisage de financer sur le budget Etat l'acquisition de médicaments vétérinaires.
Le Ministère du Développement rural sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter la fourniture de médicaments vétérinaires

3. La passation du Marché se fera par voie d'Appel d'offres national ouvert.
4.Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier de consultation auprès de la CPMP/SR ou du service des marchés du Ministère du Développement rural Nouakchott, Mauritanie, Tél: 45 25 74 75, 45 21 23 30, ou consulter sur les sites web : ***www.cpmpsr.com; www.mdr.gov.mr***
5.Le dossier d'appel d'offres, en version authentique cachetée par la CPMP/SR, pourra être obtenu auprès du Service des Marchés du MDR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de 20.000 UM (Vingt Mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.
6.Les soumissions, d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en Français.
7. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention:
« A Monsieur le Président de Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural (CPMP!SR), Avenue Moctar Ould Daddah, Immeuble Mouna 2éme étage Et dans le coin gauche: « Offres pour l'acquisition de médicaments vétérinaires »

Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

8. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le 28/04/2014 à 10 heures en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies.

-Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, pour compter de la date d'ouverture des plis et d'un montant de **300.000 UM.**
9.Le délai de livraison, pour chaque lot est de 01 mois

10.Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le 28/04/2014 à 10 heures, par la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Secrétaire Général du MDR

Mohamed Ould Ahmed AIDA

Avis d'appel d'offres

AON N° 07/ CPMP/SR/DE/MDR/2013

1. Le Ministère du Développement rural envisage de financer sur le budget Etat l'acquisition de matériels vétérinaires et fournitures spécifiques en deux lots distincts.

2. Le Ministère du Développement rural sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter la fourniture de matériels vétérinaires et fournitures spécifiques.

3.La passation du Marché se fera par voie d'Appel d'offres national ouvert.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier de consultation auprès de la CPMP/SR ou du service des marchés du Ministère du Développement rural Nouakchott, Mauritanie, Tél: 45 25 74 75, 45 21 23 30, ou consulter sur les sites
web: ***www.cpmpsr.com ; www.mdr.gov.mr***

5. Le dossier d'appel d'offres, en version authentique cachetée par la CPMP/SR, pourra être obtenu auprès du Service des Marchés du MDR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de 20.000 UM (Vingt Mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.

6. Les soumissions, d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en Français.
7. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention:
« A Monsieur le Président de Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural (CPMP/SR), Avenue Moctar Ould Daddah, Immeuble MOU NA, 2ème étage
Et dans le coin gauche: « Offres pour l'acquisition de matériels vétérinaires et fournitures spécifiques »

Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

8. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le 05/05/2013 à 10 heures en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies.
9. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, pour compter de la date d'ouverture des plis.
Lot l: 400.000 UM
Lot 2: 200.000 UM
10-Le délai de livraison, pour chaque lot est de Quinze jours.
11-Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le 05/05/2013 à 10 heures, par la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Secrétaire Général du MDR
Mohamed OULD AHMED AIDA

الشركة الموريتانية لتسويق الأسماك - شركة ذات اقتصاد مختلط

S.M.C.P.-sem

SOCIETE MAURITANIENNE DE COMMERCIALISATION DE POISSONS – société d'économie Mixte

S.M.C.P.-sem

SOCIETE MAURITANIENNE DE COMMERCIALISA T'ON DE POISSONS - société d'économie Mixte

Les Actionnaires de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons sont informés que la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire a été fixée à 12H00 mn au siège de la Société à Nouadhibou.

L'Ordre du jour comporte les points suivants:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013
2. Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2013
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2013 et affectation du résultat 2013
4. Nomination des administrateurs représentant les actionnaires du groupe « B »
5. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
6. Quitus aux administrateurs

Avis d'appel d'offres (AAO)

N° 02/CPMP /SR/DA/MDR/2 014

1. Le Ministère du Développement Rural envisage de financer sur budget Etat l'acquisition de pesticides et matériels de lutte contre les ennemis des cultures en quatre (4) lots distincts.

2. Le Ministère du Développement rural sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter une telle fourniture **« Six mille six cents (6.600) litres d'herbicide non sélectif, Une presse à futs, bidons et boites métalliques et Six pulvérisateurs sur roue et cent (100) pulvérisateurs à dos en Quatre (04) lots distincts»**

- Lot 1 : Fourniture de 6.600 litres d'herbicide non sélectif

- Lot 2 : Fourniture d'une presse à futs, bidons et boites métalliques

- Lot 3 : Fourniture de six(6) pulvérisateurs sur roue

- Lot 4: Fourniture de cent (100) pulvérisateurs à dos

3. La passation du marché se fera par voie d'Appel d'Offres national ouvert.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et
examiner le Dossier de consultation auprès de la CPMP/SR ou du Service des marchés du Ministère du Développement rural Nouakchott Mauritanie, Tél: 45 25 74 75, 45 21 23 30, ***ou consulter sur le site web :www.cpmpsr.com ; www.mdr.gov.mr***

5. Le dossier d'Appel d'Offres, en version authentique cachetée par la CPMP/SR, pourra être obtenu auprès du service des Marchés du MDR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de 20.000 UM (vingt mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.

6. Les soumissions, d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, doivent être établies en Français.

7. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention: **« A Monsieur le Président de la Commission de la Passation des Marchés Publics du Secteur rural (CPMP/SR), Avenue Moctar Ould Daddah, Immeuble MOUNA, 2ème étage» et dans le coin gauche: «Offre pour l'acquisition de pesticides et matériels de lutte contre les ennemis des cultures en quatr**e (4) lots distincts» Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

8. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le 14/04/2014 à
10 heures en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies.

9. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'une validité de 120 jours, pour compter de la date d'ouverture des plis et d'un montant de:
Pour le Lot 1 : 600.000 UM
Pour le Lot 2 : 90.000 UM
Pour le Lot 3 : 100.000 UM
Pour le Lot 4 : 30.000 UM.

Le délai de livraison pour chaque lot est de trois (3) mois.

10. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le 14/04/2014 à 10 Marchés Publics du Secteur rural en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Secrétaire Général du MDR
Mohamed ould AHMED AIDA

Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté (CPMPS.Souv)

Comité National de l'initiative pour la Transparence des industries Extractives

Prévisionnel de Passation du marché de Conciliation des chiffres et des volumes des industries pour l'année 2014

Réf	Réalisations envisagées	Sources de financement	Type de Marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
1	Recrutement d'un administrateur indépendant pour la conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives pour les années 2012/2013	BCI	Prestation Intellectuelle	DP	03/03/ 2014	10 Avril 2013	05/05/2014	12/11/2014

Publier le : 26 FEV 2014

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté

Ahmed Salem Ould Abdallahi

SPORTS
Sidi - Brahim dit Dieng

Basket-ball

Démarrage de la nouvelle saison

La Ligue Nationale de Basket-ball s'est réunie le 14 mars 2014 au siège de la FBBRIM sous la présidence de Mohamed Lemine Ould Kaba, Président de ladite Ligue, et ce pour discuter des voies et moyens pour le démarrage des activités de l'édition de 2014.

Selon des informations concordantes, le Président de la Fédération de Basket-ball, le général N'Diaga Dieng a demandé à ses proches collaborateurs d'activer les dossiers relatifs aux promoteurs qui souhaitent accompagner la balle au panier, dont notamment la Mauritel, la BNM et bien d'autres opérateurs nationaux.

Rappelons que depuis son installation, la Ligue Régionale de basket-ball de Nouakchott n'a organisé que le tournoi du président du Sénat. Il est bien entendu que si les activités de Nouakchott ne démarrent pas, celles des régions resteront au point mort et c'est dans cette optique que les responsables de la LRBB de Nouakchott comptent aborder le calendrier. C'est ainsi que la date du 3 avril prochain a été retenue pour le démarrage du championnat régional. Quelques clubs de la capitale se sont déjà annoncés pour une participation à ce championnat. Les techniciens de la Ligue Nationale se sont déjà penchés sur la confection du calendrier qui sera présenté aux équipes devant prendre part au championnat.

Par ailleurs, d'autres propositions ont été faites, dans le sens d'une catégorisation des joueurs pour l'organisation de diverses compétitions qui concernera toutes les catégories, en filles et en garçons. La nouvelle dynamique et l'engouement des - nes pour la pratique de la balle au panier doit pousser les dirigeants à une participation rationnelle.

Le 28 mars fin du délai d'engagement des clubs

Pour ce faire, la ligue de Nouakchott compte se réunir jeudi prochain avec les présidents de clubs pour les informer de la situation. La date du 28 mars 2014 a été choisie comme dernier délai d'engagement des clubs qui souhaiteraient participer à ce championnat régional.

Athlétisme

Usain Bolt va arrêter l'athlétisme pour le football

Le recordman du monde 100 mètres et du 200 mètres veut jouer au football après sa carrière de sprinter. Une reconversion qui semble de plus en plus possible, l'équipe nationale jamaïcaine est intéressée.

Usain Bolt aime le ballon rond et le football aimerait voir un homme de sa renommée tâter le cuir en match officiel. Jusqu'à présent, La Foudre n'a jamais pu revêtir le maillot d'une équipe. Mais l'amour footballistique de Bolt est trop fort, le sprinteur jamaïcain se voit porter le maillot de son équipe nationale sur le terrain dès 2016. Rasta Rocket Le dimanche 8 juin, la France affrontera la Jamaïque au Grand Stade de Lille.

Si les deux équipes venaient à s'affronter à nouveau quelques années plus tard, on pourrait assister à un duel Mamadou Sakho - Usain Bolt. En effet, le sprinteur jamaïcain veut jouer au football, et il envisage de le faire après les Jeux Olympiques de Rio, en 2016 : "Je crois qu'après Rio je prendrai ma retraite simplement et je verrai si je suis bon au foot (...). Je crois que je le serai", relaie Eurosport. Le sélectionneur de l'équipe de football jamaïcaine, Winfried Schäfer, compte sur Usain Bolt : "J'espère qu'il veut jouer pour son pays parce que nous pouvons faire de lui un très bon joueur. Après les Jeux Olympiques de 2016 au Brésil, je veux le voir ici, dans notre formation, c'est le message que je voudrais lui passer." Manchester United et Pierre Emerick Aubameyang En juillet 2013, le recordman du monde du 100 mètres devait participer à un match de charité, organisé par son ami Rio Ferdinand, avec l'équipe de Manchester United. Le sprinter jamaïcain avait alors déclaré : "Je sais que je pourrai faire la différence. Je serai l'homme le plus rapide de l'équipe, mais je peux aussi bien jouer." Malheureusement, Usain Bolt avait dû annuler sa participation au match de gala pour ne pas prendre le risque de se blesser avant les mondiaux d'athlétisme de Moscou, en août 2013. A Dortmund, le Usain Bolt local s'appelle Pierre-Emerick Aubameyang. L'attaquant gabonais du Borussia Dortmund a été comparé au sprinter jamaïcain dès son arrivée au BVB. Robert Lewandowski a même déclaré au sujet de PEA : "Pierre-Emerick Aubameyang est le joueur le plus rapide que j'aie jamais vu." Certains ont même réussi à prouver que Aubame va plus vite que Bolt... sur trente mètres. Flatté, le principal intéressé a tout de même admis que La Foudre était quand même le meilleur : "Ça fait plaisir, mais il n'y a pas de comparaison possible.

Football /Coupe d'Afrique des Nations U-20 ans

Sid'Ahmed Ghassoum rend publique sa liste

En préparation de la Coupe d'Afrique des Championnats des moins de 20 ans, l'entraineur de cette catégorie, Sid'Ahmed Ghassoum, a dévoilé une liste de 24 joueurs, samedi 15 mars 2014.

Les protégés de Sid'Ahmed Ghassoum devront affiner leurs talents en se préparant en vue de leur double confrontation face à la Tunisie dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2015 dont la phase finale est prévue au Sénégal. Les éliminatoires sont prévues le 5 et 26 avril 2014.

La liste des retenus

4 Gardiens de buts :
1. Med Salah Dine Boubacar (Tevragh Zeina)
2. Ismaela Diop (Nadi Sporting Trarza)
3. Babacar Amadou Diop (Entente Sebkha)
4. Birame Alioune Mbodj (Nadi Sporting Trarza)

6 Défenseurs :
5. Ali Abeid (Asac Concorde)
6. Kirdidi Wedady (Medina 3)
7. Diaw El Moustapha (Asac Concorde)
8. El Hacen Lemrabott (Deuz Fc)
9. Ciré Diaw (Asac Concorde)
10. Aimar Sidi (Asc Tidjikja)

6 Milieux :
11. EL Ide EL Hacene (Asac Concorde)
12. Yaly Mohamed Dellahi (AS Garde)
13. Bamba Kmache (AS Armée)
14. EL Moctar Ousmane Sidi (Asac Concorde)
15. Babacar Ibrahim Diop (FC NDB)
16. Sy Abdellahi (FC NDB)

8 Attaquants :
17. Youssouf Gueye (Asac Concorde)
18. Yacine Med Mbeih (Asc Riyad)
19. Mourad Abdellahi (FC Tevragh Zeina)
20. Mohamed Zaid EL Ide (ZemZem)
21. EL Kory Mohamed Vall (Asac Concorde)
22. Moustapha Gueye (Nadi Sporting Trarza)
23. Bessam Boubacar Abdalahi (Asac Concorde)
24. Med Mahfoudh Med Mbareck (Avenir)

Liga

Le Real assure l'essentiel avant le Clasico

A huit jours de son rendez-vous face au Barça, le Real Madrid a conforté son fauteuil de leader de Liga en s'imposant à Malaga (0-1) grâce à un but de Ronaldo. Le Real Madrid n'est pas tombé dans le piège andalou. Et il a réalisé une très belle opération en s'imposant à Malaga (0-1) samedi soir, lors de la 28e journée de Liga. Ce succès permet en effet à l'équipe de Carlo Ancelotti de conserver trois points d'avance en tête du classement sur l'Atlético Madrid, vainqueur de l'Espanyol (1-0), et d'en compter provisoirement sept sur le FC Barcelone, qu'il recevra dans huit jours pour un tournant décisif dans cette Liga indécise. Mais même un éventuel succès à San-

tiago-Bernabeu ne suffira pas au Barça pour repasser devant son rival merengue.

Elle est dans tous les cas loin d'être acquise. Car le Real, bien que privé de Sergio Ramos, a encore affiché sa supériorité à la Rosaleda. Et il a une nouvelle fois pu compter sur Cristiano Ronaldo pour faire la différence. Le Portugais a signé le seul but du match, et sa 25e réalisation en championnat cette saison, d'une frappe enroulée après une ouverture inspirée de Gareth Bale (0-1, 23e). CR7 aurait même pu gonfler son compteur s'il n'avait pas trouvé Willy sur sa route (25e, 80e, 84e, 89e), ou manqué le cadre (25e). Il a souvent été bien servi par le Gallois, excellent en Andalousie et qui aurait dû bénéficier d'un penalty (6e).

Benzema, plus de peur que de mal

Karim Benzema n'a pas pu avoir son impact de ces dernières semaines sur le succès madrilène. L'attaquant français a été contraint de quitter le terrain après une demi-heure de jeu suite à un contact avec Cristiano Ronaldo. Touché à la cuisse, il a cédé sa place à Angel Di Maria, resté sur le banc au coup d'envoi au profit d'un Isco franchement discret. Plus de peur que de mal pour l'ancien Lyonnais a priori, puisqu'il ne souffrirait que d'une simple béquille alors qu'une blessure musculaire aurait considérablement hypothéqué ses chances de participer au Clasico. A défaut de réussir à se mettre à l'abri avec un deuxième but, le Real est parvenu à préserver son but inviolé pour conserver son avantage. Diego Lopez n'a pas été beaucoup mis à contribution malgré la belle activité d'Amrabat pour Malaga. L'attaquant du club andalou a vu deux de ses frappes captées sans problème par le gardien merengue (31e, 54e), et a délivré un centre parfait sur lequel Samuel a été repris in extremis par Marcelo (39e). Malgré une grosse pression en fin de match, l'équipe de Bernd Schuster n'a jamais vraiment semblé en mesure de contrarier ce Real. Si le Barça n'y parvient pas non plus dans huit jours, les hommes de Carlo Ancleotti deviendront bien difficiles à aller chercher dans la course au titre. Surtout pour le club catalan. Car l'Atlético reste en mesure de contrarier son voisin madrilène après avoir pris le dessus sur l'Espanyol (1-0) samedi soir, à Vicente-Calderon. Les Colchoneros ont fait la différence un peu avant l'heure de jeu grâce à un but de Diego Costa, bien servi par David Villa (55e). L'équipe de Diego Simeone met ainsi le FC Barcelone sous pression en prenant provisoirement quatre points d'avance sur le club catalan, qui recevra Osasuna dimanche (17h00). Surtout, elle aura l'occasion de réaliser une excellente opération la semaine prochaine en cas de succès sur la pelouse du Betis, quelques heures avant le duel entre ses deux rivaux pour le titre.

Bundesliga

Le Bayern va toujours plus haut

Vainqueur du Bayer Leverkusen samedi à l'Allianz-Arena (2-1), le Bayern Munich n'en finit plus d'abattre des barrières statistiques démentes. Le Bayern Munich s'est fait une place dans l'histoire du football européen ce samedi. En venant logiquement à bout du Bayer Leverkusen dans le choc de la 25e journée de Bundesliga (2-1), les Bavarois ont enchaîné un 17e succès de rang en championnat. Mais aussi un 50e match sans défaite, une série lui permettant de rejoindre l'AC Milan et le FC Porto comme les seules équipes à avoir réussi pareille performance parmi les six ligues majeures en Europe.

Si le Bayern n'a pas toujours maîtrisé son sujet, notamment en première période, le tenant de la Ligue des champions a fait la différence aux meilleurs moments. Juste avant la pause, par Mario Mandzukic (45e), puis au retour des vestiaires, grâce à Bastian Schweinsteiger (54e). La réduction du score de Stefan Kiessling (90e+1) est venue bien trop tardivement pour faire trembler le Bayern. Qui pourrait même être sacré champion dès la semaine passée, s'il s'impose à Mayence et si le Borussia Dortmund et Schalke 04 ne l'imitent pas dans le même temps. Les Munichois ont encore fait tomber des records ce samedi, mais ils n'ont pas survolé les débats. Au terme d'une semaine éprouvante, la faute à l'affaire Hoeness, ils ont buté sur un bloc du Bayer robuste en première période. Profitant d'une défense du Bayern remaniée (six changements au total) et en manque de repères, Leverkusen s'est même procuré les deux occasions les plus franches (11e, 29e) jusqu'à l'ouverture du score de Mandzukic. Cette réalisation a inversé la physionomie du match. Les Bavarois se sont alors libérés, ont doublé la mise par Schweinsteiger et ont ensuite géré leur avantage sans forcer leur talent. Toni Kroos (71e) et Franck Ribéry (79e), entré en cours de jeu, auraient tout de même pu alourdir la marque.